

## VOUS POUVEZ AGIR EN

### Réduisant les apports de phosphore à la source

Utiliser des détergers sans phosphate et sans antibactérien;  
Arrêter/réduire l'application d'engrais (y compris les engrais « vert », « bio », ou issus du compostage).

### Rétablissant la bande riveraine

#### Une bande riveraine a plusieurs fonctions :

- Elle retient une partie du phosphore et des sédiments contenus dans les eaux de ruissellement;
- Elle permet de maintenir les berges et d'éviter la diffusion de phosphore contenu dans le sol;
- Elle crée un écran solaire qui diminue les hausses de température de l'eau lesquelles facilitent la croissance des cyanobactéries.

### Mettant aux normes vos installations septiques

Les excréments et les rejets domestiques sont une source importante de phosphore.

### Une installation aux normes c'est :

- Obligatoire pour toutes les résidences isolées,
- Une fosse septique et un élément épurateur,
- Une fosse septique vidangée à tous les 2 ans (résidence principale) et à tous les 4 ans (résidence saisonnière),
- Un système de traitement des eaux usées bien conçu, bien construit et bien entretenu.

En réduisant l'apport de phosphore au lac, vous permettez aux générations futures de profiter de ce plan d'eau comme vous le faites aujourd'hui.

*La mise aux normes des installations septiques fait partie de la solution*



Pour toute question, communiquez avec l'inspecteur de votre municipalité :

#### Saint-Valérien :

David Coulombe - 418 736-5047

#### Saint-Anaclet :

Marie-Hélène Michaud - 418 723-2816

Ces renseignements sont fournis à titre informatif seulement et ne remplacent pas les règlements applicables.

### Pour plus d'informations

#### MDDEP

[www.mddep.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/algues.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/algues.htm)

#### MSSS

[www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues\\_bleu-vert](http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert)

#### Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, Portail régional sur les algues bleu-vert

[www.crebsl.com/pages/portail-algues-bleu-vert.php](http://www.crebsl.com/pages/portail-algues-bleu-vert.php)

#### Organisme des bassins versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent

(anciennement Conseil de bassin de la rivière Rimouski)  
[www.cbrr.org/](http://www.cbrr.org/)

#### Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées

[www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q\\_2/Q2R8.htm](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R8.htm)

#### Dépliant réalisé par :

Activa Environnement inc. et Urbatech-Concept.

Dans le cadre du programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Photos : Activa Environnement inc., Françoise Loiselle, ORVNEBSL, MDDEP  
Conception graphique : Marie Bertin, Zigraph



# Agir

## POUR DES LACS EN SANTÉ

PAR LA MISE AUX NORMES  
DES INSTALLATIONS SEPTIQUES



**Je fais ce qu'il faut  
pour prendre soin de mon plan d'eau**

## Santé des lacs et phosphore

### Un lac en mauvaise santé : un impact sur les riverains

Au cours des dernières années, votre lac a subi des épisodes de fleurs d'eau d'algues bleu-vert, ou cyanobactéries.

Ces fleurs d'eau peuvent présenter des risques pour la santé puisque certains types d'algues bleu-vert produisent des **toxines**. Les usages du lac sont alors réduits pour des raisons de santé humaine (baignade et activités aquatiques interdites, etc.)

La présence de cyanobactéries nous prévient que l'équilibre écologique du lac est perturbé. La végétation devient plus importante sur le pourtour du lac et la qualité de l'eau se détériore.

Un lac en mauvaise santé est peu utilisable par ses riverains et la valeur des propriétés l'entourant peut diminuer. Pour éviter cela, il faut réduire vos apports de phosphore au lac.

### Le phosphore et la santé des lacs

Le phosphore est un des facteurs qui causent des fleurs d'eau. Il est cependant essentiel à la vie et à la croissance des plantes et des animaux. On le retrouve **naturellement dans les sédiments** des lacs et des cours d'eau ainsi que dans les sols, mais en très faible quantité. Les **activités humaines** libèrent également du phosphore dans l'environnement. Elles peuvent parfois provoquer une surcharge de phosphore dans le lac qui engendre sa détérioration.

### Vous pouvez agir

En réduisant l'apport de phosphore au lac, vous permettez aux générations futures de profiter de ce plan d'eau comme vous le faites aujourd'hui. **La mise aux normes des installations septiques fait partie de la solution.**



## La mise aux normes des installations

### Ce que dit la loi

Le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,1.8) a été adopté le 12 août 1981 par le gouvernement du Québec. En vertu de ce règlement, toutes les résidences isolées, c'est-à-dire qui ne sont pas raccordées à un réseau d'égout, doivent être desservies par un système de traitement autonome des eaux usées. En matière de pollution et de nuisance, **le droit acquis n'existe pas**. Donc aucun système de traitement des eaux usées de résidence isolée, quelle que soit sa date de construction, ne peut polluer l'environnement.

### Comment ça fonctionne ?

Ces systèmes sont constitués d'une fosse septique (1) permettant la rétention des solides et d'un élément épurateur (2) permettant le traitement des eaux clarifiées avant leur retour dans l'environnement. Le sol permet de retenir le phosphore. Les végétaux présents en milieux hydriques utilisent ce dernier pour leur croissance, ce qui limite l'apport de phosphore dans les lacs et cours d'eau.



Il ne faut pas négliger l'entretien des systèmes de traitement des eaux usées. Toutes les fosses septiques utilisées à longue durée d'année doivent être vidangées à tous les 2 ans et celles utilisées saisonnièrement doivent être vidangées à tous les 4 ans. Les systèmes utilisant une technologie approuvée doivent être inspectés au moins 1 fois par an par une personne qualifiée.

Une attention particulière doit être apportée à l'utilisation d'un système autonome de traitement des eaux usées. On ne doit pas déverser d'enzymes ni aucun déchet, solvant ou autre résidu dans les eaux usées. Ces produits détruisent la vie bactérienne nécessaire au traitement des eaux usées. Il est également important de remplir d'eau claire les fosses septiques neuves et de le faire également après chaque vidange.



### Les signes à surveiller

Finalement, les signes permettant de constater un mauvais fonctionnement sont des équipements plus lents (lavabo, évier et bain qui se vident lentement), des odeurs à l'extérieur ou des traces d'eau caractéristiques sur le sol. Lorsque ces signes apparaissent, il est important de planifier le remplacement des composantes défectueuses avant qu'elles ne fonctionnent plus du tout.

### Dans les règles de l'art

Un système de traitement des eaux usées bien conçu, bien construit et bien entretenu aura une durée de vie plus longue, permettra un traitement des eaux usées efficace et limitera l'apport de phosphore aux lacs et cours d'eau, responsable de la prolifération des cyanobactéries.

## Quelles sont les démarches à entreprendre pour mettre aux normes mon installation ?

Pour réaliser des travaux de mise aux normes de votre installation, vous avez besoin de faire réaliser une étude de votre terrain, de demander un permis de construction et de trouver un entrepreneur qui réalise les travaux. Les étapes à suivre sont :

- 1 Contacter la municipalité pour obtenir la liste des documents et des informations à fournir;
- 2 Prendre contact avec un professionnel membre d'un ordre professionnel compétent et lui faire réaliser une caractérisation du site et du terrain naturel;
- 3 Prendre connaissance de ses recommandations quant au système adapté à votre cas et faire un choix;
- 4 Lui faire réaliser les plans et devis du système projeté;
- 5 Déposer la demande de permis pour fosse septique;
- 6 Trouver un entrepreneur en excavation spécialisé dans l'installation de systèmes d'épuration;
- 7 Répondre aux demandes de la municipalité concernant le suivi des travaux.